



Bulletin Municipal Officiel

N°176

MARS 2016

Actes administratifs
Arrêtés du Maire

Sommaire

Direction de la proximité	2
Direction générale du développement urbain.....	3
Permis de construire	3
Déclaration préalable	6
Autorisation d'enseigne	8
Direction de la commande publique	9

Direction de la proximité

Arrêté n° C-2016P0030 du 1^{er} mars 2016
Modification du stationnement rue Hippolyte Kahn.
Les véhicules de livraison ont un emplacement réservé sur 15 mètres, 21 rue Hippolyte Kahn, du lundi au samedi de 7h00 à 19h00. La durée maximale de stationnement est fixée à 30 minutes. Un disque sera apposé par les automobilistes derrière le pare-brise de manière à être visible et lisible de l'extérieur du véhicule. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme
adjoint au maire,

Chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2016P0028 du 1^{er} mars 2016
Modification du stationnement rue Philippe Verzier.
Le stationnement de tous les véhicules est interdit sur 10 mètres, du n° 1 jusqu'à la rue Alexis Perroncel, des deux côtés.

Didier Vullierme
adjoint au maire,

Chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2016P0031 du 21 mars 2016
Modification du stationnement rue Jubin
Les véhicules de livraison ont un emplacement réservé sur 10 mètres, 8 rue Jubin, du lundi au samedi de 7h00 à 19h00. La durée maximale de stationnement est fixée à 30 minutes. Un disque sera apposé par les automobilistes derrière le pare-brise de manière à être visible et lisible de l'extérieur du véhicule. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme
adjoint au maire,

Chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2016P0039 du 21 mars 2016
Modification du stationnement rue Magenta
Les véhicules de livraison ont un emplacement réservé du 19 au 23 rue Magenta, du lundi au samedi de 7h00 à 19h00. La durée maximale de stationnement est fixée à 30 minutes. Un disque sera apposé par les automobilistes derrière le pare-brise de manière à être visible et lisible de l'extérieur du véhicule. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme
adjoint au maire,

Chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2016P0035 du 21 mars 2016
Modification du stationnement rue Henri Rolland
Les véhicules de livraison ont un emplacement réservé 9 rue Henri Rolland, en épi, du lundi au samedi de 7h00 à 19h00. La durée maximale de stationnement est fixée à 30 minutes. Un disque sera apposé par les automobilistes derrière le pare-brise de manière à être visible et lisible de l'extérieur du véhicule. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme
adjoint au maire,

Chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2016P0032 du 21 mars 2016
Modification du stationnement avenue Paul Krüger
Les véhicules de livraison ont un emplacement réservé 53 avenue Paul Krüger, sur 15 mètres, du lundi au samedi de 7h00 à 19h00. La durée maximale de stationnement est fixée à 30 minutes. Un disque sera apposé par les automobilistes derrière le pare-brise de manière à être visible et lisible de l'extérieur du véhicule. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme
adjoint au maire,

Chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2016P0033 du 21 mars 2016
Modification du stationnement avenue Général Leclerc
Les véhicules de livraison ont un emplacement réservé 15 avenue Général Leclerc, sur 15 mètres, du lundi au samedi de 7h00 à 19h00. La durée maximale de stationnement est fixée à 30 minutes. Un disque sera apposé par les automobilistes derrière le pare-brise de manière à être visible et lisible de l'extérieur du véhicule. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme
adjoint au maire,

Chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2016P0034 du 21 mars 2016

Modification du stationnement rue Jean-Claude Vivant

Les véhicules de livraison ont un emplacement réservé 3 rue Jean-Claude Vivant, sur 15 mètres, du lundi au samedi de 7h00 à 19h00. La durée maximale de stationnement est fixée à 30 minutes. Un disque sera apposé par les automobilistes derrière le pare-brise de manière à être visible et lisible de l'extérieur du véhicule. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme
adjoint au maire,

Chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2016P0038 du 21 mars 2016

Modification du stationnement rue de Lorraine

Les véhicules de livraison ont un emplacement réservé 1 rue de Lorraine, sur 10 mètres, du lundi au samedi de 7h00 à 19h00. La durée maximale de stationnement est fixée à 30 minutes. Un disque sera apposé par les automobilistes derrière le pare-brise de manière à être visible et lisible de l'extérieur du véhicule. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme
adjoint au maire,

Chargé des déplacements urbains et de la voirie

Arrêté n° C-2016P0025 du 1^{er} mars 2016

Modification du stationnement rue Branly

L'arrêt et le stationnement de tous les véhicules sont interdits rue Branly, sur la 1^{ere} place, côté pair, à l'intersection avec la rue Francis de Pressensé, à l'exclusion des véhicules pour personnes handicapées. Le non-respect de ces dispositions sera passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme
adjoint au maire,

Chargé des déplacements urbains et de la voirie

Direction générale du développement urbain

Permis de construire

PC 69 266 15 0023 M01 accordé le 18 décembre 2015

SUPERGRID INSTITUTE Sas

Un PC modificatif a été accordé à SUPERGRID INSTITUTE Sas pour la construction d'un bâtiment à usage de recherche au 130 rue L. Blum

Le maire

PC 069 266 15 00082 accordé le 05 janvier 2016

CROUS de LYON/ST-ETIENNE

Un PC a été accordé au CROUS de LYON/ST-ETIENNE pour la transformation de l'auvent formant l'abri des poubelles, en un local poubelle clos, sis 118 boulevard du 11 novembre 1918.

Le maire

PC 069 266 14 000 10 M02 Modificatif accordé le 18 janvier 2016

NEW CAMPUS SNC

Un PC modifiant le PC 69 266 14 00 10 M01 a été accordé pour la construction de bureaux et activités sis rue Henri Legay.

Le maire

PC 69 266 15 0020 T01 accordé le 19 janvier 2016

SCCV VILLEURBANNE RESIDENCE INSPIRATION

Un transfert de PC a été accordé à la SCCV HAIKU pour la construction d'un immeuble d'habitation de 40 logements dont 5 logements sociaux et la réalisation de 40 places de stationnement en sous-sol au 92-94 boulevard E. Réguillon

Le maire

PC 69 266 15 0055 T01 accordé le 19 janvier 2016

SCCV VILLEURBANNE RESIDENCE INSPIRATION

Un transfert de PC a été accordé à la SCCV VILLEURBANNE RESIDENCE INSPIRATION pour la démolition de constructions existantes et la construction d'un bâtiment comprenant 26 logements et la réalisation de 26 places de stationnement en sous-sol sis 289 route de genas.

Le maire

PC 69 266 15 0076 accordé le 20 janvier 2016

COMMUNE DE VILLEURBANNE

Un PC a été accordé à la COMMUNE DE VILLEURBANNE pour la construction d'un bâtiment modulaire préfabriqué composé de 9 modules destiné à accueillir 2 salles de classe et des sanitaires ainsi que la construction d'une rampe d'accès au 25 rue docteur Frappaz

Le maire

PC 69 266 15 000 74 refusé le 29 janvier 2016

Monsieur Pierre Emanuel AGUERA

Un PC a été refusé à Monsieur Pierre-Emanuel AGUERA pour l'extension d'une maison sise 42 rue du champ de l'Orme.

Le maire

PC 069 266 11 000 50 M03 accordé le 25 janvier 2016
LE VENDOME
Un PC a été accordé à la société LE VENDOME pour la modification des façades Est, Ouest, Nord et Sud sis 72 rue P. Baratin.

Le maire

PC 069 266 15 000 92 accordé le 29 janvier 2016
SCI MARYONNAIS
Un PC a été accordé à SCI MARYONNAIS pour la création d'un Centre de Formation à la pratique de la musique sis 15 rue Prisca.

Le maire

PC 069 266 15 000 94 accordé le 29 janvier 2016
Monsieur VERMOREL Eric
Un PC a été accordé à Monsieur VERMOREL Eric pour la rénovation et l'aménagement d'un entrepôt pour accueillir une mini-crèche sise 9 rue Georges Picot.

Le maire

PC N° 69 266 15 000 35 M01 accordé le 4 février 2016
SA BOUYGUES Immobilier
Un PC modificatif a été accordé à SA BOUYGUES Immobilier pour réduction du nombre de places de stationnement (63 au lieu de 67) et augmentation des espaces verts sis 14 rue Charrin.

Le maire

PC N° 69 266 15 000 85 accordé le 4 février 2016
Ville de VILLEURBANNE
Un PC a été accordé à Ville de VILLEURBANNE pour la construction d'un bâtiment constitué par 11 modules préfabriqués avec rampe d'accès aux 3 salles de classes du du groupe scolaire A. Perrin sis 8 Rue Antonin Perrin.

Le maire

PC N° 69 266 15 0063 accordé le 8 février 2016
CCM VILLEURBANNE GRANDCLEMENT
Un PC a été accordé tacitement à la CCM VILLEURBANNE GRANDCLEMENT pour le changement de destination de locaux à usage commercial et d'habitation en bureaux sis 40 place Grand Clément.

Le maire

PC N° 69 266 15 0063 accordé le 8 février 2016
CCM VILLEURBANNE GRANDCLEMENT
Retrait de l'autorisation tacite du 8 février 2016 relative au PC 69 266 15 0063 accordé à la CCM VILLEURBANNE GRANDCLEMENT pour le changement de destination de locaux à usage commercial et d'habitation en bureaux sis 40 place Grand Clément.

Le maire

PC N° 69 266 15 0063 accordé le 8 février 2016
CCM VILLEURBANNE GRANDCLEMENT
Accord à titre précaire du PC 69 266 15 0063 à la CCM VILLEURBANNE GRANDCLEMENT pour le changement de destination de locaux à usage commercial et d'habitation en bureaux sis 40 place Grand Clément.

Le maire

PC N° 69 26615 000 47 refusé le 08 février 2016
Monsieur GUBANTI Jérôme
Un PC a été refusé à Monsieur GUBANTI Jérôme pour l'agrandissement d'un garage, l'extension et le réaménagement d'une habitation sise 5 impasse E. Aynard.

Le maire

PC N° 69 266 15 0075 T01 accordé le 12 février 2016
SCCV LES JARDINS DE SAPPORO
Un PC 69 266 14 0075 T01 a été transféré à SCCV LES JARDINS DE SAPPORO pour la démolition de locaux désaffectés et la construction de 2 bâtiments de 53 logements et 63 places de stationnement en sous-sol sis 299 – 299b, route de Genas.

Le maire

PC N° 69 266 15 0090 accordé le 12 février 2016
Madame, VALENT Amandine
Un PC a été accordé à Mme VALENT Amandine pour le rehaussement d'une maison de ville (R+1) sise 20 rue Pierre Voyant.

Le maire

PC N° 69 266 14 000 83 M01 accordé le 12 février 2016
SIER
Un PC modificatif 69 266 14 000 83 M01 a été accordé à la SIER pour l'augmentation du nombre de logements (96 au lieu de 92), la modification de la typologie et des matériaux de façade sis 128 Avenue Roger Salengro.

Le maire

PC N° 69 266 15 0091 refusé le 12 février 2016
SARL SHEET ANCHOR FRANCE
Un PC a été refusé à SARL SHEET ANCHOR France pour la transformation d'un lot d'activités en ERP à usage de salle de sports sise 9, 13 ET 15, Rue Jean Bourgey.

Le maire

PC 69 266 15 000 81 accordé le 17 février 2016
BNP PARIBAS Immobilier
Un PC a été accordé à BNP PARIBAS Immobilier pour la construction de 3 bâtiments de 87 logements collectifs et de 101 places de stationnement sur 2 niveaux en sous-sol sis 74, 76 et 78 Rue Antonin Perrin.

Le maire

PC 69 266 12 000 60 M01 accordé le 23 février 2016
Sté EDOUARD VAILLANT V 2011
Un PC modificatif a été accordé à la société EDOUARD VAILLANT V 2011 pour les modifications des façades (Est, Ouest, Sud et Nord), la création de 30 logements et de 30 places de stationnement sis 9 et 11 rue E. Vaillant.

Le maire

PC 69 266 accordé le 1 février 2016
Un PC a été accordé à pour sise

Le maire

PC 69 266 accordé le 1 février 2016
Un PC a été accordé à pour sise

Le maire

PC 69 266 accordé le 1 février 2016
Un PC a été accordé à pour sise

Le maire

PC 69 266 accordé le 1 février 2016
Un PC a été accordé à pour sise

Le maire

PC 69 266 accordé le 1 février 2016
Un PC a été accordé à pour sise

Le maire

PC 69 266 accordé le 1 février 2016
Un PC a été accordé à pour sise

Le maire

PC 69 266 accordé le 1 février 2016
Un PC a été accordé à pour sise

Le maire

PC N° 69 266 15 000 97 accordé le 7 mars 2016
SAFRAN MESSIER BUGATI DOWTY
Un PC a été accordé à la société SAFRAN MESSIER BUGATI DOWTY pour l'extension d'un bâtiment de l'ilot « U », abritant les nouveaux bureaux et un espace de stockage sis 7 Avenue de Bel Air.

Le maire

PC 69 266 11 000 38 M01 accordé le 10 mars 2016
SNC 3 PLACE ANTONIN PERRIN
Un PC modificatif a été accordé à SNC 3 PLACE ANTONIN PERRIN pour modification de façade et des places de stationnement sis 24 Rue de la Feysine.

Le maire

PC 69 266 12 001 06 M05 accordé le 10 mars 2016
LES JARDINS DE PAUL
Un PC modificatif a été accordé à la société LES JARDINS DE PAUL pour le changement de destination des locaux, la modification de l'aspect extérieur et l'aménagement des abords extérieurs sis 47/49 rue Paul Lafargue.

Le maire

PC 69 266 07 000 54 M03 accordé le 11 mars 2016
SCI TCHAGAS
Un PC modificatif a été accordé à SCI TCHAGAS pour une modification de façade sise 25 rue Francis de Pressensé.

Le maire

PC 69 266 12 0117 accordé le 11 mars 2016
SCI TCHAGAS
Une prorogation de PC a été accordé à KAUFMAN & BROAD pour une démolition de 2 maisons d'habitation, la construction de 2 bâtiments de 65 logement et de 72 places de stationnement en sous-sol de façade sise 32/32 Bis, rue Chirat.

Le maire

PC 69 26615 000 80 accordé le 11 mars 2016
SNC COGEDIM GRAND LYON
Un PC a été accordé à SNC COGEDIM GRAND LYON pour la construction de 62 logements collectifs et la création de 62 places de stationnement avec un coeur d'ilot paysager sis 262/266 Rue Francis de Pressensé et 66 rue Greuze.

Le maire

PC 69 266 15 001 07 accordé le 17 mars 2016
SCI ADPEP 69
Un PC a été accordé à SCI ADPEP 69 pour un changement de destination des locaux en une crèche pour enfants malades sise 109 Rue du 1er mars 1943.

Le maire

PC 69 266 12 000 89 M01 accordé le 17 mars 2016
SCI UNLILA
Un PC modificatif a été accordé à SCI UNLILA pour la construction d'une maison individuelle sise 1 impasse des lilas.

Le maire

PC 69 266 080 018 M01 accordé le 17 mars 2016
Monsieur Hamid SANAEI
Un PC modificatif a été accordé à Monsieur Hamid SANAEI pour la construction d'une maison individuelle sise 6 rue G. Chamboeuf.
Le maire

PC 69 266 15 0 103 accordé le 17 mars 2016
SAFRAN MESSIER BUGATI DOWTY
Un PC a été accordé à la société SAFRAN MESSIER BUGATI DOWTY pour l'extension d'un bâtiment industriel (atelier S) avec modification des abords pour la circulation des poids lourds sis 7 Avenue de Bel Air.
Le maire

PC 69 266 accordé le 1 mars 2016
Un PC a été accordé à pour sise
Le maire

PC 69 266 accordé le 1 mars 2016
Un PC a été accordé à pour sise
Le maire

PC 69 266 accordé le 1 mars 2016
Un PC a été accordé à pour sise
Le maire

PC 69 266 accordé le 1 mars 2016
Un PC a été accordé à pour sise
Le maire

PC 69 266 accordé le 1 mars 2016
Un PC a été accordé à pour sise
Le maire

Déclaration préalable

DP 069 266 16 00026 accordée le 07 mars 2016
Monsieur Frédéric RABACZ
Une DP a été accordée à la monsieur Frédéric RABACZ pour la fermeture d'une loggia au 114 cours Tolstoï
Le maire

DP 069 266 16 00021 accordée le 07 mars 2016
DYNACITE – Monsieur Marc GOMEZ
Une DP a été accordée à DYNACITE pour la couverture partielle des terrasses en rez-de-chaussée au 8-10 rue Burais
Le maire

DP 069 266 16 00024 accordée le 07 mars 2016
Snc COGEDIM GRAND LYON – Madame Virginia BERNOUX
Une DP a été accordée à la Snc COGEDIM GRAND LYON pour le ravalement de la devanture commerciale et la modification d'un châssis vitré au 143 cours Emile Zola
Le maire

DP 069 266 16 00029 accordée le 07 mars 2016
Madame Sandrine PLENET & Monsieur Pierre-Jean MARTINEZ
Une DP a été accordée à madame Sandrine PLENET et monsieur Pierre-Jean MARTINEZ pour l'implantation d'une piscine au 28 rue François Molé
Le maire

DP 069 266 16 00042 accordée le 07 mars 2016
Sci PARNASS'IMMO – Monsieur Kévin ELBAZE
Une DP a été accordée à la Sci PARNASS'IMMO pour le ravalement des façades, le changement des menuiseries extérieures et la modification d'ouverture au 26 rue Louis Galvani
Le maire

DP 069 266 16 00022 accordée tacitement le 08 mars 2016
Métropole de Lyon – Monsieur Pierre ABADIE
Une DP a été accordée tacitement à la Métropole de Lyon pour la modification d'entrées charretières au 262 cours Emile Zola
Le maire

DP 069 266 16 00025 accordée le 08 mars 2016
Carrefour Proximité France – Monsieur Gilbert INIESTA
Une DP a été accordée à Carrefour Proximité France pour l'aménagement d'un commerce et le changement de la teinte des menuiseries au 44 rue Michel Servet
Le maire

DP 069 266 16 00013 accordée le 10 mars 2016
Monsieur Sylvain GALLO
Une DP a été accordée à monsieur Sylvain GALLO pour l'extension d'une construction au 17 bis rue Pélisson
Le maire

DP 069 266 16 00050 accordée le 10 mars 2016
Sarl 22 Expression – Monsieur Philippe VIEIRA
Une DP a été accordée à la Sarl 22 Expression pour le remise en peinture des huisseries au 229 cours Emile Zola
Le maire

DP 069 266 15 00415 accordée le 11 mars 2016
Madame Carine LELIEVRE
Une DP a été accordée à madame Carine LELIEVRE pour la fermeture de la terrasse et du balcon au 2 bis impasse des Sœurs
Le maire

DP 069 266 16 00028 accordée le 11 mars 2016
Madame Marlène DESCHAMPS et Monsieur Etienne CHAULET
Une DP a été accordée à madame Marlène DESCHAMPS et monsieur Etienne CHAULET pour le ravalement de la devanture commerciale et la pose d'un store banne au 68 cours Tolstoï
Le maire

DP 069 266 16 00052 accordée le 11 mars 2016
Monsieur Sylvain VAURAZ
Une DP a été accordée à monsieur Sylvain VAURAZ pour la mise en place d'un brise vue en limite de propriété sud au 26 rue René prolongée
Le maire

DP 069 266 16 00059 accordée le 14 mars 2016
Monsieur David ANAYE
Une DP a été accordée à monsieur David ANAYE pour le changement de destination d'un local à usage de bureaux en un logement sis 33 A rue Montgolfier.
Le maire

DP 069 266 16 00060 accordée le 15 mars 2016
Monsieur Giuseppe MAIMONE
Une DP a été accordée à monsieur Giuseppe MAIMONE pour l'extension d'une maison sis 48 rue de la Baïsse.
Le maire

DP 069 266 16 000 61 accordée le 15 mars 2016
SERL@IMMO2 – Monsieur Eric Brassart
Une DP a été accordée pour la création d'une porte vitrée sise 25 rue de Pressensé.
Le maire

DP 069 266 16 00063 accordée le 15 mars 2016
GENERATION FACADES – Monsieur KONDO
Une DP a été accordée pour le ravalement de façades sis 13 place des Maisons neuves.
Le maire

DP 069 266 16 00070 accordée le 17 mars 2016
Monsieur MONCONDUIT Bruno
Une DP a été accordée pour le remplacement des fenêtres et baies vitrées sis 73 cours de la république.
Le maire

DP 069 266 16 00068 refusée le 17 mars 2016
Monsieur DRAY David
Une DP a été refusée pour la création d'un jardin d'hiver, d'une terrasse et d'une piscine sis 81 rue Greuze.
Le maire

DP 069 266 16 00070 accordée le 17 mars 2016
Monsieur MONCONDUIT Bruno
Une DP a été accordée pour le remplacement des fenêtres et baies vitrées sis 73 cours de la république.
Le maire

DP 069 16 00053 accordée le 23 mars 2016
Monsieur FLACHON Loïc
Une DP a été accordée pour le changement de destination d'un local artisanal en salle de danse sans modification de façade sis 15 rue Louis Adam.
Le maire

DP 069 16 00076 accordée le 23 mars 2016
Monsieur CROZON Alexandre benoît
Une DP a été accordée pour le changement de destination d'un local à usage de bureaux en un commerce avec modification de la vitrine sis 45 rue Colin.
Le maire

DP 069 16 00079 accordée le 23 mars 2016
Monsieur MEZZAPELLE Pierre
Une DP a été accordée pour le ravalement de façade sis 11 rue de Mulhouse.
Le maire

DP 069 16 00087 accordée le 23 mars 2016
Monsieur MEZZAPELLE Pierre
Une DP a été accordée pour le changement de destination de locaux à usage de commerce, bureaux et industrie en une école d'enseignement supérieur avec ravalement de façade sise 185/187 Rue Léon Blum.
Le maire

DP 069 16 00093 accordée le 25 mars 2016
Monsieur et Mme MASSENZO Libérato
Une DP a été accordée pour le ravalement de façade sis 3 rue de l'avenir.
Le maire

DP 069 16 00092 accordée le 25 mars 2016
Madame MANIERE Lydie
Une DP a été accordée pour le ravalement de façade sis 89 rue de l'Octavie.
Le maire

DP 069 16 00090 accordée le 25 mars 2016
SAS Entreprise THABUIS – Monsieur
MOHAMADI Abdel
Une DP a été accordée pour le ravalement de façade
sis 19/21 Place des Maisons neuves.

Le maire

DP 069 16 00034 accordée le 25 mars 2016
Monsieur BOUZERD Raba
Une DP a été accordée pour l'aménagement de
combles, ravalement, pose de fenêtre de toit,
clôture, aménagement d'une aire de stationnement
sis 1/3 impasse buyet.

Le maire

DP 069 16 00080 accordée le 25 mars 2016
Monsieur FLACHON Loïc
Une DP a été accordée pour le ravalement de façade
sis 15 rue Louis Adam.

Le maire

DP 069 16 00064 accordée le 25 mars 2016
Monsieur ABOUCHI Nacer
Une DP a été accordée pour la modification
d'ouvertures et de l'auvent et pour le déplacement
du portillon sis 30 rue Alfred BRINON.

Le maire

DP 069 16 00094 accordée le 29 mars 2016
SAS BARI – Monsieur DANNAOUI Sébastien
Une DP a été accordée pour le ravalement de façade
sis 11 Bis, rue de la république.

Le maire

DP 069 16 00074 accordée le 29 mars 2016
Monsieur GINDRE Christian
Une DP a été accordée pour l'aménagement de
combles, la pose de fenêtres de toit et la
modification d'une ouverture sis 30 petite rue de la
viabert.

Le maire

DP 069 16 00056 accordée le 29 mars 2016
Monsieur MARTIN José
Une DP a été accordée pour le ravalement de façade
sis 28 Rue Paul Lafargue.

Le maire

Autorisation d'enseigne

AP 069 266 16 057 accordée le 29 MARS 2016
PIERRE ANGULAIRE – Monsieur Paolo CIOFFI
Une AP a été accordée à l'association Pierre
Angulaire pour l'installation d'une enseigne
perpendiculaire lumineuse au 7 rue burais.

Le maire

AP 069 266 16 054 accordée le 29 MARS 2016
EURO MOTOS – Madame Monique RECCHIA
Une AP a été accordée à EUROS MOTOS pour
l'installation de 2 enseignes parallèles lumineuses au
58 place Jules Grandclément

Le maire

AP 069 266 16 052 accordée le 29 MARS 2016
SNC COGEDIM GRAND LYON – Monsieur
BERTHIER Guillaume
Une AP a été accordée à SNC COGEDIM
GRAND LYON pour l'installation d'une enseigne
parallèle lumineuse, de 2 vitrophanies et d'une
enseigne perpendiculaire lumineuse au 143 Cours
Emile Zola.

Le maire

AP 069 266 16 004 accordée le 29 MARS 2016
CARREFOUR PROXIMITE FRANCE –
Monsieur INIESTA Gilbert
Une AP a été accordée à la CARREFOUR
PROXIMITE FRANCE pour l'installation de 3
enseignes parallèles lumineuses et d'une enseigne
perpendiculaire lumineuse au 44, rue Michel Servet

Le maire

Direction de la commande publique

Numéro de marché	Titre	Titulaire	Montant HT	Date de notification
5558	Prestation de transport de caisses de documents sur le réseau des médiathèques de Villeurbanne	BUERS SERVICES	11 638,00	25/03/16
5590	Convention pour définir les conditions dans lesquelles TLM réalise et diffuse sur l'antenne de la chaîne un magazine mensuel intitulé "Villeurbanne tout image"	SALT TLM	38 502,00	02/03/16
5592	Collecte annuelle thématique de témoignages oraux - Les mots d'une vie	CECILE MATHIAS	6 000,00	09/03/16
5593	Valorisation et découverte d'une variété de documents sélectionnés - Ateliers "les mots parlent"	ASSOCIATION "E DANS A"	2 000,00	04/03/16
5594	Conte musical et corporel participatif - Musicalin	LA COMPAGNIE SUPERLEVURE	1 150,00	07/03/16
5595	Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "la nuit du sport"	LUCATHEATRE	4 218,00	03/03/16
5597	Ateliers d'éducation canine	CANISSIMO	1 053,34	09/03/16
5613	Mission d'architecte conseil dans le cadre du projet résidentiel Ogic-Chemetoff sur le site ALSTOM Grid Nord	ANMA	13 000,00	11/03/16
5615	Contrat de maintenance pour la solution PROGOS Pilotage des aides versées aux associations	MGDIS	22 956,68	22/03/16
5616	Contrat de suivi de progiciels e.magnus	BERGER-LEVRAULT	7 509,38	22/03/16
5626	Contrat de maintenance ACHIMED	ARCHIMED	21 527,19	29/03/16
5627	Contrat de maintenance de matériel de levage	SOCIETE LEVEMBAL	500,00	30/03/16